



A ARRAS Le 24 Aout 2018.

A Monsieur Alain DELANNOY
Président du conseil d'administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais

**SYNDICAT
AUTONOME
SPP - PATS**

89 rue du 14 Juillet
62223 ANZIN SAINT AUBIN

Tel: 06 07 28 87 30
sa62@orange.fr

Objet : Respect de l'effectif de référence au sein du SDIS 62

Envoi par courrier en LRAR

Monsieur le Président,

L'effectif théorique du SDIS 62 bien qu'insuffisant, au regard de la sollicitation opérationnelle perpétuellement grandissante, n'est malheureusement pas tenu.

Cette situation que nous exposons aux différents PCASDIS depuis de trop nombreuses années ne peut plus durer. Les carences récurrentes ne cessent de perturber le bon fonctionnement des CIS, les personnels sont sollicités au-delà de ce qui est acceptable. Comment demander aux intervenants le même niveau de performance et de rigueur lorsque ces derniers enchaînent les interventions de toutes natures à un rythme soutenu de jour comme de nuit ? La période estivale accentue inéluctablement ce phénomène, en effet, nous avons pu comptabiliser plus de 50 interventions par jour au CIS ARRAS, conjugué à la carence en effectif journalier pouvant atteindre 5 SPP !

Le SDIS 62 se prépare, dès la rentrée, à réduire les effectifs en contraignant plus encore le règlement opérationnel ! Cette décision permettra à l'administration de tenir ses engagements face au futur RO, mais aggravera proportionnellement davantage les sollicitations opérationnelles de nos agents.

La semaine dernière, nous avons eu l'occasion d'en référer à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de LENS qui était en visite au CIS LENS. La presse, également présente, nous a proposée de nous exprimer sur le sujet, ce que nous avons fait. Elle voudrait, par ailleurs, consacrer une pleine page début septembre pour couvrir l'entièreté des problématiques associées...

Dans l'attente, je vous demande expressément, dans un premier temps, le strict respect de l'effectif de référence au sein de notre administration, à savoir 1444 agents. Nous étions encore, selon nos sources, à -33 agents il y a quelques semaines.

Dans un second temps, nous souhaitons que les engagements pris en fin d'année dernière concernant le recrutement de 30 agents par an sur 3 ans, soit mis en place dans les délais les plus brefs.

Dans l'attente d'une réponse et d'une action prompte de votre part, je vous prie, Monsieur le Président du Conseil d'Administration, d'agréer l'expression de ma respectueuse et sincère considération.

Le Président du Syndicat Autonome 62